

EPE News Episode 11 : The Exteriors - Part. B

21 juin 2024

Cet épisode est une suite de EPE News Episode 7, "[The Exteriors - Part. A](#)" et dans une moindre mesure EPE News Episode 4 « [A \(very\) democratic democracy](#) ».

Commençons par rappeler qu'au CA du 7 juin, le président **n'a pas obtenu la majorité absolue** nécessaire à la validation des statuts du futur établissement expérimental, mais une majorité relative des 28 membres en exercice **grâce aux voix des 5 membres extérieurs proposés par la majorité présidentielle en 2020**. (L'approbation du Document d'Orientation Stratégique (DOS) a été en réalité **minoritaire parmi les membres élu·es du CA** : 9 pour, 11 contre). Sans majorité absolue pour approuver les statuts, le projet n'est **ni acté, ni adopté**.

Dans l'épisode 4 d'EPE News nous mentionnions l'augmentation du nombre d'extérieurs* dans le CA du projet d'EPE. Cependant il est bon de remettre quelques éléments de contexte face à une présence renforcée d'extérieurs dans le conseil d'administration.

Prenons l'exemple du blocage à Paris-Saclay, finalement levé par l'[élection de Camille Galap](#) à la présidence de l'université. Pendant de long mois, la présence trop importante d'extérieurs au conseil d'administration et le mode de leur désignation ont rendu l'[université ingouvernable](#). Nous nous permettons de relayer deux communiqués de l'intersyndicale : « [Victoire intersyndicale à Paris-Saclay !](#) », [Communiqué de presse du 28 février 2024](#). Nous vous invitons également à lire ce [communiqué CGT-SUD](#) de l'UBO (Université Bretagne-Occidentale) sur le sujet, qui partage nos craintes.

Le poids des voix des extérieurs au conseil d'administration (CA) pose en soi un problème de démocratie universitaire :

- absences récurrentes de bon nombre de personnalités extérieures, qui ne peuvent donc ni suivre les débats ni parfois accéder aux compte-rendus, et qui se contentent de laisser des procurations systématiques (à la Présidence),
- les extérieurs se retrouvent en situation d'arbitrage pour l'élection du président (cela a été par exemple le cas pour l'élection de Frédéric Fleury en 2016),
- une minorité d'élus au CA peut imposer ses choix à toute la communauté.

Reprenons l'exemple de l'approbation du DOS au CA le 7 juin dernier, d'après nos hypothèses de décompte :

- 9 élu·es sur 20 l'ont approuvé (11 l'ont rejeté),
- les 5 personnalités extérieures désignées par la majorité présidentielle en 2020 ont donné leurs voix en soutien du projet (revoir l'épisode 7, "The Exteriors - Part. A" où nous vous décrivions les 2 procurations portées par un extérieur, le directeur des HCL, sans doute reçues de manière douteuse lors d'un dîner dans un restaurant chez Bocuse).

Nous pouvons saluer la position beaucoup plus déontologique du CNRS, de la Région, et de la métropole, le premier n'ayant pas participé au vote, la seconde ne s'étant pas déplacée, la troisième s'étant probablement abstenue (vote blanc).

Nous demandons à toutes les personnalités extérieures de ne pas participer au vote décisif sur les statuts afin de laisser la communauté de Lyon 1 s'exprimer sur le projet d'EPE. S'il existait réellement « [une très forte adhésion de la communauté au projet](#) », le président devrait être en capacité de réunir 15 voix parmi les 20 élu·es (et non seulement 9) pour adopter les statuts.

Les organisations syndicales CGT et SUD de l'UCBL

* dans une annexe au DOS, la présidence a modifié légèrement la composition du CA de l'EPE : 20 élu·es au lieu de 18. Dans une version de travail du projet de statuts, il est prévu que l'ensemble des 12 personnalités extérieures soient désignées indépendamment des résultats des futures élections. Dans une situation extrême, il suffira donc de 5 élu·es sur 20 à une équipe présidentielle pour prendre des décisions et obtenir ou se maintenir au pouvoir.